



Hautes-Alpes
le département

**Demande d'aide technique individuelle
d'une personne de 60 ans et plus**
(Commission des financeurs)

Nom : _____

Prénom : _____

La Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) est chargée d'examiner des aides financières. La demande auprès de la CFPPA est facultative mais peut permettre, en fonction des ressources du bénéficiaire, de mieux financer l'acquisition d'aide technique individuelle pour son maintien à domicile. Toute demande à la CFPPA doit être formulée après les aides légales et extra légales (assurance maladie, mutuelles, caisses de retraite, caisse de retraite complémentaire, Aide personnalisée à l'autonomie...). Les aides techniques ne doivent pas avoir été acquises ou réalisées avant l'accord du Département des Hautes-Alpes. Les modalités d'attribution des aides techniques individuelles sont précisées dans le règlement intérieur de la CFPPA.

Coordonnées de l'organisme transmetteur de la fiche

Organisme :

Nom de la personne à contacter :

Téléphone :

Mail :

Cadre réservé à l'administration

N° de bénéficiaire :

Date de réception :

ÉTAT CIVIL

	Le demandeur	Le conjoint, le concubin ou la personne avec laquelle le demandeur a conclu un Pacte civil de solidarité (PACS)
Nom d'usage		
Nom de naissance		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		
Situation de famille		
Intitulé du régime de retraite principale		

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse actuelle _____ Numéro de téléphone : _____
 _____ Adresse électronique : _____

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Faites-vous l'objet d'une mesure de : Sauvegarde de justice Tutelle Curatelle

Préciser les noms et adresses du tuteur ou de l'association chargée de votre gestion :

Je soussigné(e) _____
 agissant en mon nom propre ou en ma qualité de représentant de : _____

Autorise l'organisme instructeur à transmettre les éléments relatifs à ma demande à la CFPPA des Hautes-Alpes. Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier et m'engage à fournir toutes les pièces justificatives qui me seraient demandées.

SIGNATURE

Fait à : _____
 Le : _____

MOTIF DE LA DEMANDE

MONTANT DE L'AIDE TECHNIQUE CONCERNÉE

Montant de l'aide technique en € TTC

ORGANISME INSTRUCTEUR

	Date de la demande	Montant accordé en €
Remboursement Maladie LPPR		
Remboursement Complémentaire santé (Mutuelle)		
Aide de la commission d'action sociale (CCSS, MSA)		
Aide de la Caisse de retraite		
Aide de la Caisse de retraite complémentaire		
Autres aides accordées		
Montant de la participation APA		
Taux de participation (APA ou autre)		
RESTE À CHARGE		

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCEURS

Aide financière proposée au titre de la Commission des financeurs	
Avis de la commission d'attribution	

SIGNATURE

Fait à : _____
 Le : _____

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

- Courriers d'accord ou de refus des aides légales et extralégales demandées aux autres financeurs
- Relevé d'identité bancaire
- Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition du foyer, recto-verso
- Copie du livret de famille ou d'une pièce d'identité
- Copie du jugement de tutelle s'il y a lieu
- 1 devis

DOSSIER À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :

Département des Hautes-Alpes
Service Autonomie - UCDF
Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux CS 66005
05008 GAP CEDEX

contact.cfppa@hautes-alpes.fr
Tél. 04 86 15 33 28

Informations légales :

Article L114-13 du Code de la Sécurité sociale :

« Est passible d'une amende de 5 000 euros quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir, ou faire obtenir ou tenter de faire obtenir des prestations ou des allocations de toute nature, liquidées et versées par les organismes de protection sociale, qui ne sont pas dues, sans préjudice des peines résultant de l'application d'autres lois, le cas échéant. »

Dispositions relatives à la loi du 6 janvier 1978 :

Les traitements relatifs à cette demande sont informatisés. Ils sont soumis aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuelles. Les personnes concernées par la demande ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement.